

2023-04-11-N08

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Nomenclature : 7.1.1.1

**DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le Mardi 11 Avril 2023, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PERSON Claude, PINELL Daniel, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CASSAGNE Marjorie

Absents ayant donné procuration :

CAMI Patricia à PETIT Vivien,
ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie à SENYARICH Olivier,
LAFFON Roxane à NOGUÉS Dominique,
TIGNON Magalie à DEDOURGE Anne-Marie,
THOMAS Patrick à PERSON Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2022
DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2022 du service de l'eau en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2021 reporté	923 262.28 euros
Dépenses	522 355.42 euros
Excédent de clôture	400 906.86 euros

Accusé de réception en préfecture
066-216601089 - 30/04/2023 - 2023-04-11-N08-BF
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées.....	222 403.85 euros
Reste à réaliser.....	63 000.00 euros
Total produits.....	285 403.85 euros

Dépenses réalisées y compris déficits reportés	352 182.84 euros
Reste à réaliser.....	127 000.00 euros
Total des charges	479 182.84 euros

Déficit - 193 778.99 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 28 Mars 2023, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2022, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOPTE, avec 21 voix pour, 5 voix contre (Bienaimé Régis, Thami Halima, Pinell Daniel, Vidal Sylvie, Quintus Cécile), la balance des comptes 2022 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2023 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté	206 906.76 euros
--	------------------

Chapitre 001

Déficit d'investissement reporté.....	129 778.99 euros
Déficit de restes à réaliser reportés.....	64 000.00 euros
Excédent capitalisé (1068)	194 000.00 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le 20 AVR. 2023
Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 20.04.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230411-2023_04_11_N08-BF
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023